

Édition 2026 de la Conférence et l'Exposition annuelles  
de l'ACA sur le cajou



**APPROVISIONNEMENT DURABLE  
EN CAJOU GRÂCE AUX  
POLITIQUES, AUX  
INVESTISSEMENTS ET AUX  
PARTENARIATS**



**Ghana**

*La Palm Royal Beach Hotel, Accra*

**du 18 au 18 septembre 2026**



# Présentation relative à la politique du Nigéria sur le cajou – Résultats de la validation

**M<sup>ME</sup> OLUMUYIWA AJAYI-ADE, DIRECTRICE ADJOINTE,  
DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

**Mardi 15 septembre 2026**

# Présentation relative à la politique du Nigéria sur le cajou – Résultats de la validation

## Contexte

- Situation actuelle du Nigéria
- Défis clés
- Pourquoi cette politique s'imposait d'urgence

## Processus de validation

- Élaboration d'un cadre et consultation des parties prenantes
- Résultats de l'atelier de présentation des résultats

## Architecture et prochaines étapes

- Cadre régissant le Bureau chargé des projets sur le cajou du Nigéria (NCPO)
- Mécanisme de la « date d'ouverture du guichet d'exportation » (EWOD)
- Cible de la vision de la décennie 2025-2035

« Le Cadre stratégique dédié à la filière du cajou du Nigéria 2025-2035 constitue le premier instrument politique validé au niveau national en faveur de cette filière — élaboré par la filière, pour la filière, sous l'autorité du ministère, et en attente d'approbation par le Conseil exécutif fédéral (FEC) »

# Notre situation :

**300 à 350 TM**

Production annuelle

**6<sup>e</sup>**

Classement mondial

**3<sup>e</sup>**

Classement africain

**~102 000 TM**

Capacité de transformation installée

**~15 %**

Récolte transformée au niveau local

**~47 %**

Taux d'utilisation des capacités

**Contexte** : la filière du cajou au Nigéria fonctionne bien en deçà de son potentiel. Elle dispose d'une capacité de transformation installée de 102 000 tonnes métriques et ~15 % de la récolte est transformée au niveau local. La filière laisse plus de 85 % de sa valeur inexploitée. Seules environ 15 usines sur les 25 créées sont en activité, soit un taux d'utilisation moyen d'environ 47 %. Comblar ce retard représente la plus grande opportunité agro-industrielle du Nigéria.

Source : Table ronde de haut niveau organisée par la GIZ/MOVE sur le cajou en juillet 2025 | Alliance africaine du cajou - 2024

# Défis clés qui entravent la réalisation des ambitions de la filière du cajou du Nigéria

## Obstacles structurels à la compétitivité de la chaîne de valeur

### **Faible taux de transformation**

Seuls 15 % de la récolte sont transformés au niveau local ; 85 % sont exportés sous forme de matière première à faible valeur ajoutée

### **Écart de rendement**

250 à 300 kg/ha contre plus de 900 kg/ha au Ghana ; systèmes de R&D limités, peu de variétés améliorées

### **Accès au financement**

Les transformateurs et les exploitants agricoles n'ont pas accès à des financements abordables pour l'acquisition d'équipements et leur développement

### **Infrastructures**

Déficits énergétiques, routes rurales en mauvais état, absence de chaîne du froid, approvisionnement électrique irrégulier

### **Absence de politique**

Le Nigéria est classé dans la catégorie « absence de politique / faible réglementation » — la stratégie nationale sur le cajou n'a toujours pas été mise en place

### **Traçabilité**

Absence de système de classification normalisé ; application insuffisante des normes NAQS/SON ; risques liés aux aflatoxines et à la salubrité des aliments

### **Accès des femmes**

Les obstacles socioculturels limitent l'accès des femmes à la propriété foncière et au financement dans les communautés agricoles

### **Pertes après récolte**

Une infrastructure de stockage inadéquate entraîne une dégradation de la qualité et des réductions de prix

*Perte de valeur annuelle estimée : le Nigéria exporte environ 255 000 tonnes de NCB à un prix compris entre 600 et 1 000 dollars EU/TM, renonçant ainsi à environ 1,3 milliard de dollars EU de recettes d'exportation d'amandes qui pourraient être générées grâce à une transformation sur le territoire national.*

# Pourquoi cette politique s'imposait d'urgence :

- **Exportations de noix de cajou brutes** : plus de 85 % de la production a été exportée sous forme de noix brutes, ce qui a limité l'ajout de valeur au niveau national.
- **Accroissement de la productivité** : le vieillissement des plantations, la disponibilité limitée de matériel végétal amélioré et la faiblesse des services de vulgarisation agricole n'ont pas permis d'obtenir de bons rendements.
- **Amélioration de la transformation** : les capacités de transformation existantes étaient insuffisantes pour faire du Nigéria un grand producteur de cajou à fort ajout de valeur.
- **Revenus des exploitants** : la faiblesse des systèmes d'agrégation et de commercialisation a réduit la capacité des exploitants agricoles à tirer davantage de valeur de leur production.

# Pourquoi cette politique s'imposait d'urgence (suite) :

- **Comblent le déficit d'investissement** : cette filière avait besoin d'un financement accru et de mesures d'incitation en faveur de la transformation, des infrastructures et de la création de valeur ajoutée.
- **Coordination efficace** : la multiplicité des institutions et des acteurs de la chaîne de valeur rendait nécessaire la mise en place d'un cadre politique national coordonné.
- **Diversification des exportations** : le cajou a permis d'accroître les exportations non pétrolières et les recettes en devises étrangères.
- **Industrialisation** : il était urgent de passer de l'exportation de matières premières à la transformation sur le territoire national et à la création de valeur ajoutée dans l'industrie.

# Élaboration d'un cadre stratégique et consultation des parties prenantes :

- **Introduction** : l'Association nationale du cajou du Nigéria (NCAN) et le Ministère fédéral de l'Industrie, du Commerce et de l'Investissement (FMITI) ont lancé le processus d'élaboration du cadre stratégique au cours des troisième et quatrième trimestres de 2024.
- **Diagnostic à l'échelle de la filière** : des consultations menées dans 19 États producteurs de cajou ont permis d'identifier les principaux obstacles à la production, à la transformation, au financement, aux marchés et à la gouvernance.
- **Données probantes et rédaction** : les données probantes fournies par les parties prenantes ont été consolidées dans la « Feuille de route pour la filière du cajou au Nigéria », qui couvre l'ensemble de la chaîne de valeur.
- **Examen par les parties prenantes** : un premier atelier de révision, organisé en octobre 2024, a réuni des participants issus de plus de 40 institutions afin d'examiner et de consolider le cadre en cours d'élaboration.

# Élaboration du cadre stratégique et consultation des parties prenantes (suite)

- **Affinement préalable à la validation** : d'autres consultations menées en mai 2026 ont pris en compte les contributions du Gouvernement, de l'industrie, des transformateurs, des exportateurs, des États et des partenaires au développement.
- **Validation finale** : le cadre révisé a été soumis pour validation nationale en juillet 2026, les modifications convenues ayant été intégrées aux fins de finalisation.
- **Résultat** : un cadre stratégique élaboré en concertation avec les parties prenantes et coordonné à l'échelle nationale, destiné à stimuler la productivité, la transformation, l'investissement, la création de valeur ajoutée et la croissance des exportations.

# Résultats de l'atelier de validation

## Résultats de la validation de la Feuille de route pour la filière du cajou :

- La Feuille de route a été validée par le Gouvernement et les acteurs de l'industrie les 15 et 16 juillet 2026, ce qui en fait l'approche privilégiée par le Gouvernement fédéral en matière de gouvernance de la filière du cajou, de gestion de l'approvisionnement et de politique d'exportation. Le soutien ministériel apporté par Monsieur le Ministre d'État chargé de l'Industrie a confirmé le rôle de chef de file institutionnel joué par le FMITI.

# Résultats de l'atelier de validation

## Résultats de la validation de la Feuille de route pour la filière du cajou :

### Consensus politique atteint :

- Pas d'interdiction légale prématurée des exportations — décision unanime
- L'EWOD devient l'instrument privilégié de gestion de l'approvisionnement
- Le NCPO en tant qu'organisme de coordination
- Le mandat légal du Conseil de promotion des exportations du Nigéria (NEPC) confirmé comme pilier de l'application de la loi

### Accords institutionnels :

- Le Ministère fédéral de l'Industrie, du Commerce et de l'Investissement (FMITI) et le Ministère fédéral de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire (FMAFS) ont été désignés comme ministères, départements et agences (MDA) chefs de file pour la supervision du NCPO
- Le NEPC délivrera des certificats de quitus de prélèvement
- Confirmation de l'intégration

### Architecture et prochaines étapes :

- Validation des objectifs décennaux
- Production : de 300 000 à 350 000 kt à 1 million de tonnes métriques à l'horizon 2035
- Transformation nationale : < 10 % à 50 % de la production
- Replantation de variétés greffées dans l'ensemble des 27 États
- Mise en place du Fonds de développement du cajou

## Structure de gouvernance :

- Comité de pilotage national
- Comité de pilotage technique/Groupes de travail techniques
- Coordinateur national du NCPO, soutenu par un comité technique
- FMITI et FMAFS agissant en tant qu'organismes ministériels de tutelle — rapports adressés à Monsieur le Ministre

# Date d'ouverture du Guichet d'exportation (EWOD) — Mécanisme :

## Fonctionnement campagne après campagne :

### Début de la campagne :

Le comité technique du NCPO se réunit afin d'évaluer le volume des récoltes, la capacité déclarée des transformateurs, les prix bord champ et les stocks de report.

### Période précédant l'EWOD :

Approvisionnement national réservé exclusivement aux transformateurs agréés à des prix compétitifs — aucun certificat de quitus de prélèvement n'est délivré pour l'exportation

### Déclaration de l'EWOD :

Le coordinateur national déclare un EWOD — la date est communiquée aux acteurs de la chaîne de valeur au moment de la déclaration (et non à l'avance)

# Date d'ouverture du Guichet d'exportation (EWOD) — Mécanisme (suite) :

## **Après l'EWOD :**

Les exportateurs présentent un Certificat de quitus de prélèvement (LCC) en cours de validité auprès du guichet unique nigérian — ce document atteste du versement de la contribution au Fonds de développement du cajou et de l'enregistrement de la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement

## **Calibrage annuel :**

Le seuil minimal d'absorption par les transformateurs augmente à chaque campagne proportionnellement à la croissance avérée de la capacité de transformation — aucune mesure législative n'est requise

# Date d'ouverture du Guichet d'exportation (EWOD) par opposition à l'interdiction légale d'exportation — Mécanisme (suite) :

## EWOD par opposition à l'interdiction légale d'exportation :

- Approvisionnement des transformateurs en fonction de leur capacité avérée — évite l'accumulation d'excédents qui fait chuter les prix bord champ
- S'adapte à la variabilité des récoltes selon les campagnes dans 27 États — aucune date fixe n'est prévue par la loi
- Empêche la constitution de stocks préventifs par les acheteurs étrangers — la date de l'EWOD n'est pas annoncée à l'avance
- Protège les prix bord champ — le marché d'exportation continue de servir de seuil minimal jusqu'à ce que la capacité nationale atteigne son plein potentiel
- Aucun rapport annuel à l'Assemblée nationale — le NCPO procède à des ajustements selon les campagnes dans le cadre établi

# Vision pour la décennie — Cible pour 2025-2035

**Cible de production :  
1 million de tonnes  
métriques à l'horizon  
2035**

**50 % de  
transformation  
nationale à  
l'horizon 2035**

**27 États participant au  
programme de  
replantation**

**~150 usines de  
transformation  
nécessaires à 50 %**

- **Filière de production — agronomique**

Les vergers nigériens sont principalement composés d'anacardiers issus de semis non greffés, dont le rendement ne représente qu'une fraction de celui des variétés greffées certifiées CRIN Ochaja, qui offrent un rendement 3 à 4 fois supérieur par hectare. La mise en place structurée de greffons à l'échelle nationale dans 27 États sur une période de 10 ans a permis d'atteindre 1 million de tonnes métriques sans augmenter la superficie cultivée.

- **Filière de transformation — économique**

La facilité de financement du fonds de roulement accordée par le NCPO aux transformateurs, à un taux de 9 % par an (contre un taux commercial compris entre 25 et 35 %), associée à un accès prioritaire à l'approvisionnement dans le cadre de l'EWOD, modifie la rentabilité des investissements destinés à l'extension des capacités de transformation, rendant ainsi viable une croissance multipliée par dix pour les capitaux privés.

# Vision pour la décennie — Cible pour 2025-2035 (suite) :

## Indice de référence de la Côte d'Ivoire :

Douze années de rigueur institutionnelle constante ont permis à la Côte d'Ivoire, partie exactement du même point de départ que le Nigéria, d'atteindre une capacité de transformation nationale de 345 000 tonnes métriques et de générer 440 millions de dollars de recettes d'exportation d'amandes (2024). Depuis, les sociétés singapouriennes Valency et Olam, ainsi que la société vietnamienne Quang Thien Imex, ont construit des usines de transformation sur le sol ivoirien — des acheteurs devenus investisseurs grâce à un cadre politique favorable.

# Opportunités de partenariat et d'investissement — appel à l'action

## Appel lancé par le Nigéria à ses partenaires :

Le cadre stratégique de la filière de cajou au Nigéria pour la période allant de 2025 à 2035 est ouvert aux partenariats. Le FMITI, le NCAN et le NCPO se félicitent de la collaboration bilatérale avec les gouvernements des pays membres de l'ACA, les institutions de financement du développement, les transformateurs et les fournisseurs de technologies. L'architecture institutionnelle est validée. Le bien-fondé de l'investissement est confirmé. Nous vous invitons à entamer la discussion.

**Merci de votre  
aimable attention**